

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 à 19 h à la bibliothèque municipale.

**PRÉSENCES :**

Sont présents

Mesdames : Katy Nadeau – Mélissa Boucher Caron - Hélène Durette

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin - Keven Lévesque Ouellet,  
maire

Absent.e : siège #2 vacant

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, agente administrative et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette réunion.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, Monsieur le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Invité -Monsieur Serge Pelletier, candidat à la préfecture ;
- 4- Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2021;
- 5- Présentation et adoption des comptes;
- 6- Lecture du courrier;
- 7- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 8- Voirie municipale :
  - a) Reddition de compte 2021 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
  - b)
  - c)
- 9- Tecq ;
- 10- Soumission Thermopompes ;
- 11- Adoption des documents administratifs ;
- 12- Demande de soutien financier – Acti-familles;

- 13- Demande de soutien financier – club Cabgym;
- 14- Dossier aqueduc ;
- 15- Dossiers agente administrative ;
- 16- Rencontre pour budget;
- 17- Questions diverses :
  - A) \_\_\_\_\_
  - B) \_\_\_\_\_
- 18- Période de question (15 minutes);
- 19- Levée de l'assemblée.

2021 - 110

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;  
 APPUYÉ par M Alain Morin;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**PROCÈS-VERBAL :**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2021 - 111

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;  
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2021 soit accepté tel quel.

**COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2021**

9100-2683 Québec inc.	#2626, #2647	6723.05\$	6232
9208-1504 Québec Inc	#2021-03	229.95\$	6260
Agro envirolab	#RI21635408, #RI21636612	156.37\$	6233
Avantis Coopérative	#FC01068802, #FC01068895, #FC01072832	837.59\$	6234
Mélissa Boucher Caron	#2021-10-14	213.20\$	6235
Buanderie Riv. Du Loup	#611439, #B-396141	58.64\$	6236
Carrefour du Camion	#GI07389	113.27\$	6237
Denise Dubé	#01112021	609.33\$	6258
Distributions Rioux	#22460, #22632, #24935, #26642, #26797, #27580,	37354.33\$	6239

	#29179, #29965, #30160, #30457, #30816, #30822, #30841, #30982, 31197		
Entreprises Camille Ouellet	#69339, #69340	4995.66\$	6240
Épicerie Chez Nancy	#A0433395	13.33\$	6241
Esstrac	#P05522, #P05523	635.06\$	6242
Fonds d'information sur le territoire	#202103095486	10.00\$	6243
Dép. Jacques Lamonde	#108283	146.06\$	6244
Grossiste MR Boucher	#153868, #153894	515.73\$	6245
IDS Micronet Solution Inc	#3946	1847.62\$	6246
Info-Dimanche	#322737	177.07\$	6247
Jacques Larochelle	#66539, #66598, #B87555, #B88154, #B88155	4316.06\$	6248
Jean-Roch Roy inc.	#15028, #15046, #15070	6462.94\$	6249
Les Éditions Juridiques FD	#347017	68.99\$	6259
Macpek Inc.	#50320488-01, #50320492- 00, #50320570-00	664.61\$	6250
Martin Bastille Inc	#210733	985.11\$	6251
Peterbilt Atlantic	#135183	4070.75\$	6252
Plomberie Marcel Thériault	#032696, #032715	3897.45\$	6253
Purolator	#448830290	5.99\$	6254
Sel Warwick	#1-209372	9962.87\$	6255
Strongco	#92088774	162.50\$	6256
Surplus Général Tardif Inc	#295614, #295628	648.65\$	6257
Plomberie Marcel Thériault	#32616	14716.80\$	accessd
Bell Canada	Fax	72.75\$	accessd
PMT Roy	Renouvellement cautionnement	662.00\$	accessd
Hydro Québec	Électricité	417.32\$	accessd
Salaires employés		13057.62\$	accessd
Salaires conseil		2895.83\$	accessd
Receveur général	DAS 3 mois	8340.02\$	
Ministère revenu Québec	DAS septembre	5836.65\$	accessd
	<b><u>Total des dépenses</u></b>	<b>131881.17 \$</b>	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2021, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

2021 - 112

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

**SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER –  
CHEMIN THIBAULT**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-113**

**SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**DOSSIER NO 00030967-1-13085(01)-2021-04-22-34**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

2021-113

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve les dépenses d'un montant de douze mille dollars (12 000,00\$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019 – 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2021-114

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

### **SOUSSION THERMOPOMPES**

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyé à deux soumissionnaires ;

ATTENDU que Ray Réfrigération Inc. a soumissionné un document non conforme ;

ATTENDU que Réfrigération Y.P. Inc. a soumissionné un montant de 79 102.80\$ taxes incluses pour 14 thermopompes pour l'Édifice Multifonctionnel et l'Édifice Rosa D. Lavoie avec une garantie limitée : 12 ans pièces, 10 ans compresseur et 10 ans main-d'œuvre.;

2021 – 115

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;  
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat de 14 thermopompes auprès de Réfrigération Y.P. Inc.

### **ADOPTION DOCUMENT ADMINISTRATIFS**

2021-116

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adoptent les documents administratifs (conciliation bancaire et relevé de caisse) préparés par la directrice générale.



Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désigne madame Katy Nadeau, mairesse suppléante, monsieur Keven Ouellet Lévesque, maire et madame Denise Dubé, directrice générale signataires dans tous les dossiers et dans tous les folios détenus par la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

La signature d'au moins deux (2) signataires est requise pour les transactions courantes dans tous les folios de la caisse Desjardins.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h54, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Keven Ouellet Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Maire